



## ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023

**Vous dépendez de Mareil-le Guyon, de Bazoches -sur-Guyonne ou du Tremblay sur Mauldre et souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle de Mareil-le-Guyon.**

- 1) Rendez-vous sur le site de la mairie de Mareil-le-Guyon onglet maternelle pour télécharger les documents : [www.mareil-le-guyon.fr/la-maternelle](http://www.mareil-le-guyon.fr/la-maternelle)
- 2) Prenez rendez-vous à la mairie de votre lieu de résidence afin de vous faire connaître
- 3) Prenez rendez-vous à la mairie de Mareil-le-Guyon avec le dossier d'inscription pour que celle-ci vous délivre l'attestation d'inscription.

### LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

#### A remettre en mairie :

- ✚ **La fiche de renseignements remplie très lisiblement**
- ✚ **Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois** (quittance de loyer, eau, électricité ...)
  - Pour les locataires : quittance de loyer (pour toute quittance manuscrite ou sans logo, fournir le bail)
  - Pour les nouveaux propriétaires : promesse de vente
- ✚ **En cas de domicile différent des parents**, joindre un justificatif fixant la résidence principale de l'enfant en l'absence de jugement d'un Tribunal ou à défaut de jugement d'un Tribunal, une attestation sur l'honneur précisant la résidence principale de l'enfant.
- ✚ **Livret de famille**
- ✚ **Dérogation scolaire\***, si vous ne résidez pas dans l'une des 3 communes
- ✚ **Certificat de radiation** si l'enfant est déjà scolarisé dans un autre établissement  
*Pour **obtenir** le **certificat de radiation** et le transfert du dossier **scolaire** de l'élève, il suffit simplement d'en faire la demande auprès du chef d'établissement où est actuellement scolarisé l'enfant.*
- ✚ **Le carnet de santé de l'enfant** à jour des vaccinations
- ✚ **RENDEZ-VOUS impérativement à la mairie de Mareil-le-Guyon** qui vous délivrera une attestation d'inscription

#### Le jour du rendez-vous avec le directeur de l'établissement vous devez présenter :

- ✚ **L'attestation d'inscription**
- ✚ **Le carnet de santé de l'enfant** à jour des vaccinations

**Ce rendez-vous est impératif et valide l'inscription définitive de l'enfant dans l'établissement.**

*\*Si vous voulez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont vous dépendez, vous devez demander une dérogation à votre mairie, et justifier cette demande. Vous devez obtenir l'accord du maire de votre commune de résidence et du maire de la commune d'accueil. Cette demande peut vous être refusé.*

SIVOS MBT

6 rue de l'hirondelle 78490 Mareil-le-Guyon Tel . : 01 34 86 11 03 Courriel : [sivosmbt@mareil-le-guyon.fr](mailto:sivosmbt@mareil-le-guyon.fr)

Site [https://www.mareil-le-guyon.fr/sivos\\_mbt](https://www.mareil-le-guyon.fr/sivos_mbt)

V 3 – 10/03/2022